

SERVICES ENFANCE - JEUNESSE

UNE TARIFICATION PLUS JUSTE ET SOLIDAIRE

-  **Au 1er septembre 2024, la Municipalité appliquera pour ses services Enfance-Jeunesse une nouvelle tarification sociale basée sur le principe du taux à l'effort.**



Qu'est-ce que le taux à l'effort ?

Le taux à l'effort est un coefficient multiplicateur appliqué au Quotient Familial (QF). Il permet d'obtenir un tarif individuel et progressif. Il est encadré par un tarif plancher et un tarif plafond permettant une tarification plus juste, plus équitable et plus solidaire.



Sur quoi se base le calcul ?

Le coefficient multiplicateur est appliqué au Quotient Familial (QF) fixé par la CAF (ou par la MSA pour les ressortissant·es agricoles) en fonction de la composition de la famille, des revenus, des allocations perçues, aides au logement comprises.

Les services concernés

Tous les services Enfance-Jeunesse municipaux et communautaires sont concernés :

- Le centre de loisirs (service communautaire),
- L'aide aux devoirs à l'école Charles Gifard,
- La cantine scolaire des écoles publiques,
- L'accueil périscolaire pour l'ensemble des élèves de notre commune.

Pour rappel, les tarifs du multi-accueil sont déjà calculés au taux à l'effort (à la demande de la CAF, qui subventionne pour une grande partie cet accueil).

Un taux à l'effort pour chaque service

Chaque service a son propre taux à l'effort, comme actuellement chaque service a son propre tarif.

Au sein d'un service il peut également exister plusieurs taux à l'effort différents :

exemple, pour le centre de loisirs du mercredi : taux à l'effort pour la journée, taux à l'effort pour la demi-journée avec repas, taux à l'effort pour la demi-journée sans repas.

CENTRE DE LOISIRS Harmonisation progressive des tarifs

Par rapport aux autres communes de l'agglomération, La Haye-Fouassière propose des tarifs très bas pour les hauts QF. Les élu-es ont obtenu l'accord de l'Agglomération pour que l'harmonisation des tarifs entre les 16 communes se fasse par étapes.

Cette année, le taux à l'effort appliqué dans notre commune sera plus bas que le reste de l'Agglomération (1,10 % au lieu de 1,20%) et le plafond sera de 19€ au lieu de 24€.

De nouvelles augmentations auront lieu chaque année pour arriver, en septembre 2026, à un tarif commun à toutes les communes de l'Agglomération.

PÉRISCOLAIRE Passage au ¼ d'heure

L'accueil périscolaire sera désormais facturé au ¼ d'heure (et non plus à la ½ heure).

Consulter les taux à l'effort



Rendez-vous sur l'**Espace Famille** :

Vous pourrez consulter les taux appliqués pour chaque service, les tarifs planchers et plafonds et/ou faire des simulations.

LA HAYE
FOUASSIÈRE